

EN CAS D'ACCIDENT...

Protéger la victime

- Je protège la victime sans me mettre en danger.
- Je ne déplace la victime qu'en cas d'extrême nécessité.

Alerter

- Je compose l'un des **numéros d'urgence** :

18 (pompiers)

15 (SAMU)

112 (numéro d'urgence européen)

- Je fournis calmement les informations suivantes :

Le lieu exact de l'accident et le numéro de téléphone.

La nature de l'accident et les dangers persistants.

Le nombre et l'état de la ou des victime(s).

L'itinéraire conseillé pour accéder à la victime.

- **Je ne raccroche jamais le premier.**

ATTENTION !!!!

Vous n'êtes pas habilités à transporter une victime d'un accident dans votre véhicule personnel ou de service.

Ce sont les services de secours (15 ou 18) qui détermineront le mode de transport approprié à l'état du blessé.

Secourir

- Je pratique les premiers gestes de secours si je suis Sauveteur Secouriste du Travail. Sinon, faites le appeler.
- J'envoie une personne attendre et guider les secours à l'extérieur du bâtiment .

